LA CROIX
N° 43192
mardi 8 avril 2025
Édition(s) : Edition Principale
Page 10
783 mots - 3 min

FRANCE

Le texte de loi sur la fin de vie critiqué par de grands noms

Une centaine de personnalités, parmi lesquelles Jean Leonetti et Jean-Marc Sauvé, alertent sur les risques liés à la proposition de loi sur la fin de vie.
Le collectif Démocratie, éthique et solidarités estime que le texte pourrait concerner des milliers de patients, loin de la promesse d'une loi « d'exception ».

« *Effets immaîtrisables* », « *droit largement ouvert sans garde-fou* », « *incitation au suicide des plus vulnérables* »… Le collectif Démocratie, éthique et solidarités (DES) ne mâche pas ses mots contre la proposition de loi qui sera examinée en commission à l'Assemblée nationale à partir du mercredi 9 avril. Créé en mai 2024, ce collectif de plus d'une centaine de membres a déjà publié plusieurs textes de réflexion sur le sujet mais livre ces jours-ci son premier « avis », disponible sur son site et révélé lundi 7 avril par *Le Figaro*. Ce document d'une trentaine de pages, composé de douze constats et de deux recommandations, n'est que le prélude à un livre bien plus étoffé, à paraître en mai aux éditions du Cerf (1).

Conseil d'État, Académie nationale de médecine, Comité consultatif national d'éthique (CCNE), convention citoyenne… En matière de fin de vie, ce ne sont pas les « avis » qui manquent. « *Si nous intervenons, c'est par souci de vigilance démocratique* », rétorque Emmanuel Hirsch, professeur émérite d'éthique médicale et cofondateur du collectif avec le spécialiste du droit constitutionnel Laurent Frémont. « *Nous ne sommes pas la représentation nationale et n'avons pas d'autre prétention que d'éclairer le débat.* » Les parlementaires qui le souhaitent pourront « *s'approprier* » certains des arguments avancés, précise-t-il. Après son examen en commission en avril, le texte doit arriver en séance le 12 mai.

Proche, dans l'argumentaire, des positions tenues depuis plusieurs années par la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs (SFAP), ce collectif a la particularité de ne pas représenter que des soignants. On y trouve aussi des juristes et des hauts fonctionnaires, à l'instar de Jean-Marc Sauvé, ainsi que trois anciens ministres, dont Jean Leonetti. Les éthiciens sont aussi présents, avec plusieurs figures historiques du CCNE. Alain Cordier, Alain Grimfeld, Didier Sicard semblent ainsi contredire la position de l'instance où ils ont eux-mêmes siégé : dans son avis 139, rendu en 2022, le CCNE avait considéré qu'« *il existe une voie pour une application éthique d'une aide active à mourir, à certaines conditions strictes* ».

Sauf que ces conditions (être atteint d'une maladie incurable, avoir un pronostic vital engagé à court ou à moyen terme, etc.) ont « *disparu en quelques jours – entre le 27 mai et le 8 juin 2024 – devant l'Assemblée nationale* », fustige ce collectif dans son avis. « *Nous avons tous en commun d'avoir été très choqués par le texte qui a manqué d'être voté en juin dernier* », confirme Marie de Hennezel, membre du DES. La dissolution surprise de l'Assemblée nationale avait alors stoppé net le débat… et laissé au collectif le temps de devancer la présentation d'un nouveau texte de loi, en mars dernier.

Si le collectif salue la scission du texte initial en deux propositions de loi – l'une sur les soins palliatifs, l'autre sur l'accès au suicide assisté et à l'euthanasie –, il s'inquiète des critères retenus pour avoir accès à « l'aide à mourir » : être atteint d'une « *affection grave et incurable qui engage le pronostic vital en phase avancée ou terminale* ». Les « *centaines de milliers* » de Français souffrant de diabète, d'insuffisance rénale ou encore d'arthrose pourraient ainsi être éligibles, redoute le collectif. Auditionnés le 2 avril par la commission des affaires sociales, les représentants de l'Académie

nationale de médecine et de l'Ordre des médecins avaient déjà insisté pour que le *« ou »* soit changé en *« et »* : *« en phase avancée et terminale »*.

« L'examen approfondi (de la proposition de loi) *révèle que l'objectif poursuivi est non pas de lutter contre les souffrances ou douleurs de l'agonie mais de poser une "loi d'autodétermination" de principe des patients sans égard à leur réelle situation (introduction d'un délit d'entrave à "l'aide à mourir", disparition des conditions strictes, "droit opposable à mourir"…), qui relève dès lors d'un choix de société »*, résume l'avis. *« Faute de se donner les moyens d'un vieillir digne, on ne propose qu'un mourir digne »*, déplore Marie de Hennezel.

(1) *Fins de la vie. Les devoirs d'une démocratie*, sous la direction d'Emmanuel Hirsch, Cerf, 604 p. ■

Des représentants de l'Académie nationale de médecine et de l'Ordre des médecins avaient déjà insisté, le 2 avril devant les députés, pour un changement dans le texte de loi. Photo : Kayoko Hayashi/Getty Images

par Mélinée Le Priol

Parution : Quotidienne
Diffusion : 85014 ex. (Diff. payée Fr.) - © ACPM PV 2020-2021
Audience : 566000 lect. (LNM) - © ACPM One 2021 V4

Tous droits réservés La Croix 2025
84o0cr6fp65e1cab490d6e8edf0d81c006eA28DedT44la4143c0